



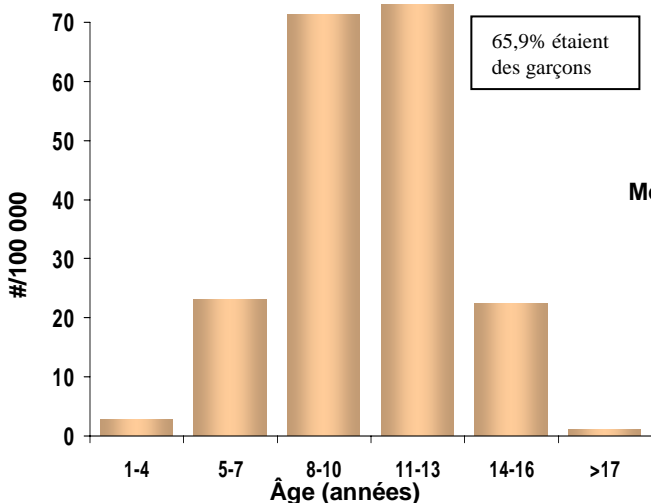
ÉCHANTILLON DES DONNÉES

BLESSURES ASSOCIÉES AUX TROTTINETTES SANS MOTEUR

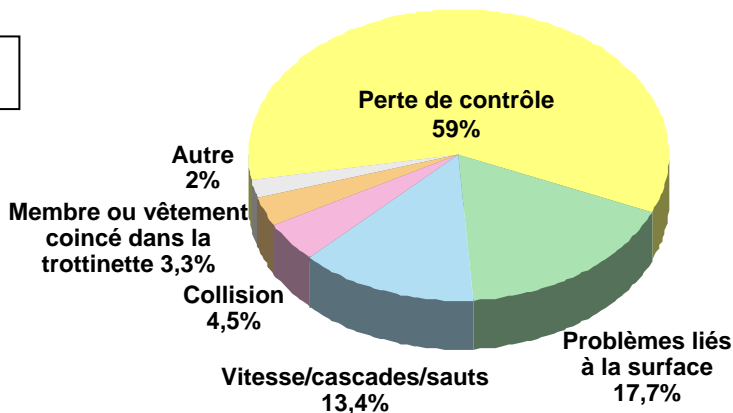
SCHIRPT, à partir de mai 2001, tous âges —305 dossiers.

RÉPARTITION PAR ÂGE

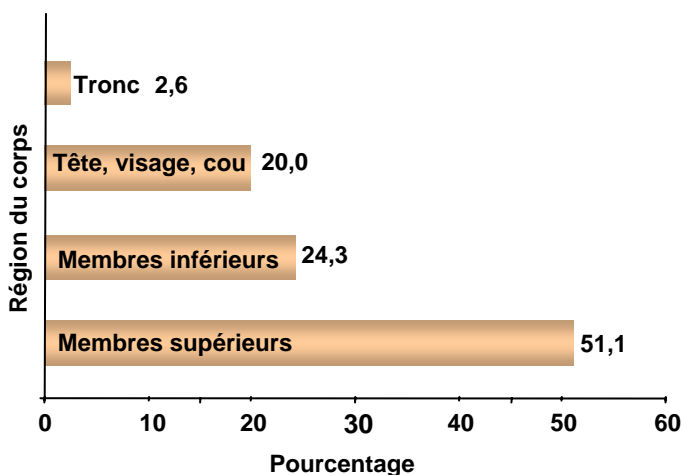
Nombre de cas par 100 000 dossiers du SCHIRPT pour chaque groupe d'âge



CIRCONSTANCES



RÉGION DU CORPS BLESSÉE



REMARQUES

- dans le cas de toutes les activités réalisées avec des dispositifs munis de roulettes (patins à roues alignées, planches à roulettes, trottinettes), 5 % des blessures sont attribuables aux trottinettes (données cumulées en mai 2001).
- les incidents se sont le plus souvent produits ailleurs que sur la route (67,2 %) et de ces incidents, plus de la moitié sont survenus près de la maison du patient ou près d'une autre maison.
- les fractures constituent 38,7% de toutes les blessures
- dans 156 cas (51,1 %), les patients ont indiqué savoir que le port du casque était recommandé; de ce nombre, 72,4 % ont avoué qu'ils ne portaient pas de casque.
- 4,6% des victimes ont été hospitalisées

Pour de plus amples renseignements sur le SCHIRPT, communiquer avec la Section des blessures et de la violence envers les enfants, par téléphone, au (613) 957-4689, par télécopieur, au (613) 941-9927, ou visitez notre site Web, à <http://www.phac-aspc.gc.ca/injury-bles/>

